



**SYNDICAT MIXTE PETR SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE**

Réalisation d'un Schéma Directeur des modes actifs pour identifier le maillage de liaisons douces

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Date limite de remise des offres : **1<sup>er</sup> mars 2024**

**Syndicat Mixte de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Seine en Plaine Champenoise**

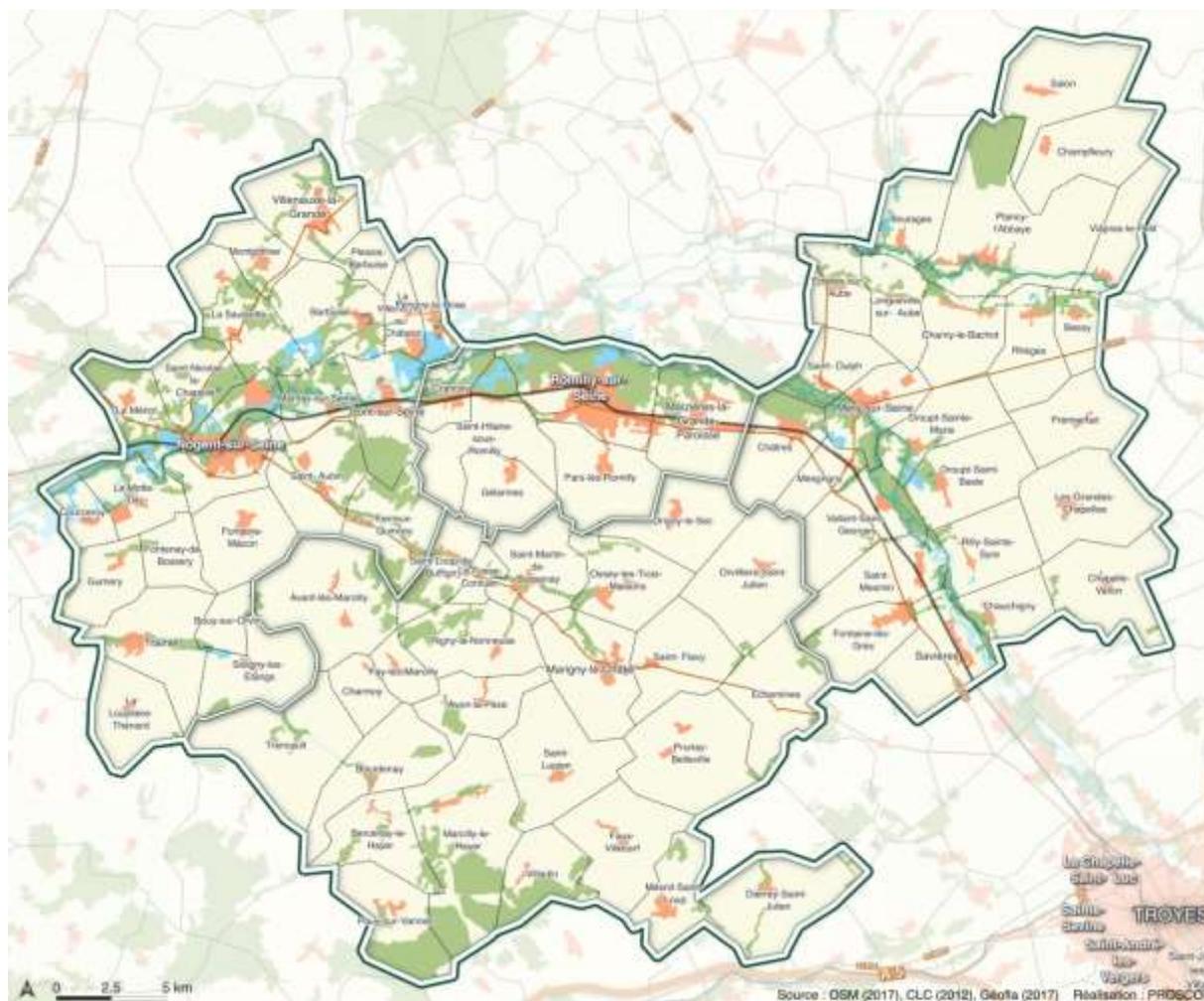
9 place des Martyrs pour la Libération – 10100 Romilly-sur-Seine

Tél. 03 25 25 20 70 – 03 25 25 20 71 – Fax : 03 25 39 88 03 – [contact@petr-seineenplainechampenoise.fr](mailto:contact@petr-seineenplainechampenoise.fr)

[www.petr-seineenplainechampenoise.fr](http://www.petr-seineenplainechampenoise.fr)

# I. Présentation du territoire du PETR Seine en Plaine Champenoise

## 1. Périmètre de l'étude



**Carte des communes du périmètre d'étude : PETR Seine en Plaine Champenoise**

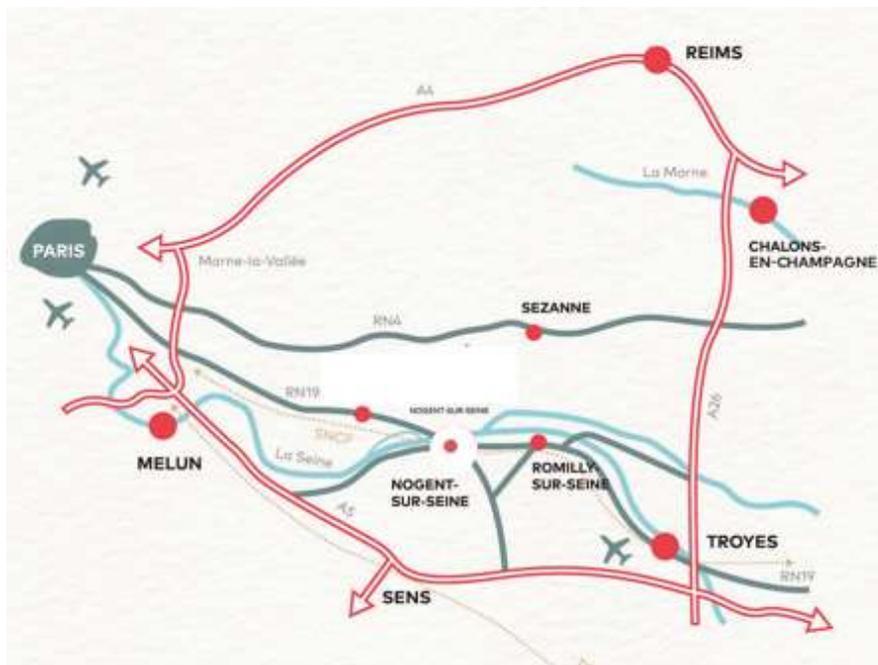
**Le PETR Seine en Plaine Champenoise regroupe 55 052 habitants et se compose de 4 EPCI :**

**La Communauté de Communes de l'Orvin et l'Ardusson (CCOA) : 8 630 habitants, 25 communes** et (Avant-les-Marcilly, Avon-la-Pèze, Bercenay-le-Hayer, Bourdenay, Charmoy, Dierrey-Saint-Julien, Echemines, Faux-Villecerf, Fay-les-Marcilly, La Fosse-Corduan, Marcilly-le-Hayer, Marigny-le-Châtel, Mesnil-St-Loup, Origny-le-Sec, Orvilliers-St-Julien, Ossey-les-trois-Maisons, Pouy-sur-Vannes, Prunay-Belleville, Rigny-la-Nonneuse, Saint-Flavy, Saint-Loup-de-Bufferigny, Saint-Lupien, Saint-Martin-de-Bossenay, Trancault, Villadin).

**La Communauté de Communes des Portes de Romilly (CCPRS) : 18 966 habitants, 6 communes** (Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-les-Romilly, Romilly-sur-Seine, Saint-Hilaire-sous-Romilly).

**La Communauté de Communes du Nogentais (CCN) : 17 097habitants, 23 communes** (Barbuise, Bouy-sur-Orvin, Courceroy, Ferreux-Quincey, Fontaine-Mâcon, Fontenay-de-Bossery, Gumery, La Louptière-Thénard, La Motte-Tilly, Le Mériot, Marnay-sur-Seine, Montpothier, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, Pont-sur-Seine, La Saulotte, Saint-Aubin, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Soligny-les-Etangs, Trainel, La Villeneuve-au-Châtelot, Villenauxe-la-Grande).

**La Communauté de Communes de Seine et Aube : 10 359 habitants, 25 communes** (Bessy, Boulages, Champfleury, Chapelle Vallon, Charny-le-Bachot, Châtres, Chauchigny, Droupt-Saint-Basle, Droupt-Sainte-Marie, Etrelles-sur-Aube, Fontaine-les-Grès, Les Grandes Chapelles, Longueville-sur-Aube, Méry-sur-Seine, Mesgrigny, Plancy l'Abbaye, Premierfait, Rhèges, Rilly-Sainte-Syre, Saint-Mesmin, Saint-Oulph, Salon, Savières, Vallant-Saint-Georges, Viâpres le Petit).



**Axes de communication principaux**

## **2. Un territoire essentiellement rural aux portes de l'Ile-de-France et de la région Grand-Est**

Le PETR Seine en Plaine Champenoise est un territoire essentiellement rural (42 hab/km<sup>2</sup>), situé au Nord-Ouest de l'Aube, en frange de la Région Ile-de-France.

Ce territoire est un bassin de vie de taille pertinente et cohérente avec une stratégie territoriale de développement. Il regroupe quatre Communautés de Communes d'un seul tenant et sans enclave et correspond aux limites préfectorales de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Géographiquement, ce territoire appartient à la « plaine champenoise » (Champagne crayeuse), avec les caractéristiques liées à ce type de paysage : champs à perte de vue, agriculture variée essentiellement basée sur la culture des céréales, les oléagineux, la betterave et la luzerne. On trouve du vignoble de champagne sur l'extrémité Nord du territoire offrant des paysages quelque peu vallonnés. La Vallée de la Seine, épine dorsale de ce territoire et le traversant d'Est en Ouest, abrite une faune et une flore exceptionnelles, protégées au sein d'une réserve naturelle nationale, la « Bassée » et d'une Zone Natura 2000 présente sur une partie de la Vallée de l'Aube. Cette épine dorsale s'organise autour du bi-pôle Romilly-sur-Seine (14 617 hab.) / Nogent-sur-Seine (6 099 hab.), véritable centre nerveux du PETR. Des bourgs-relais complètent la structuration de cet espace (Méry-sur-Seine, Plancy-l'Abbaye, Villenauxe-la-Grande, Marigny-le-Châtel, Pont-sur-Seine, Traînel).

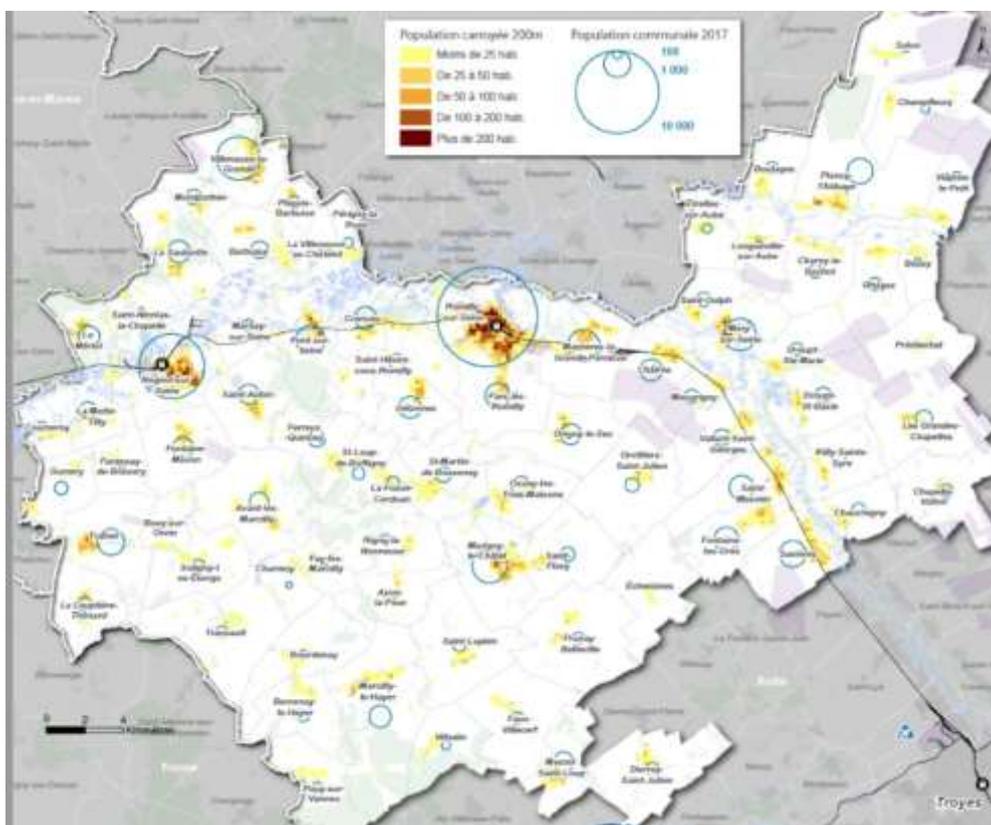
### 3. Quatre entités aux profils socio-économiques différents et complémentaires

- **Nogent-sur-Seine et ses alentours** : sous-préfecture de 6 000 habitants avec un pôle économique dynamique grâce à la présence d'industries importantes et porteuses d'emplois (SOUFFLET= 800 emplois sur le site de Nogent-sur-Seine, Centre Nucléaire de Production d'Electricité = 600 emplois directs permanents et plus de 2000 sous-traitants lors des arrêts de tranche...). Port de l'Aube, plate-forme multimodale (route/fer/voie navigable). Le projet de faire du port de l'Aube un port multimodal (voie fluviale, voie ferrée, voie routière) adapté à la Seine à grand gabarit et aux péniches de 2 500 t. est lancé. Le début des travaux est prévu pour 2028/2029 avec une mise en service de la navigation vers 2031/2032. Cette ville située en bord de Seine possède un patrimoine architectural bien conservé lui donnant du caractère. Il est à noter la présence de nombreux équipements sportifs et culturels, une difficulté à trouver des logements et une population en constante augmentation, même si beaucoup de cadres travaillant à Nogent vivent à Paris (1 heure en train) ou à proximité de Paris.

- **Romilly-sur-Seine et ses alentours** : deuxième ville de l'Aube. Romilly-sur-Seine a subi de plein fouet la crise économique du textile avec de nombreuses fermetures d'usines et des pertes d'emplois très importantes dans les années 1990-2000, amenant un taux de chômage très élevé (14,5% contre 10% au niveau national). La restructuration des ateliers SNCF (principal employeur dans le domaine industriel sur Romilly-sur-Seine) a conduit, au cours de l'été 2019, à l'ouverture d'un pôle d'excellence préservant ainsi 300 emplois de cheminots et à la création d'un centre de démantèlement (25 emplois de cheminots + 25 emplois privés) sur le site historique, en outre, 300 emplois sont en passe d'être créés avec le soutien de « SNCF Développement ». Ces dernières années, grâce aux prix attractifs de l'immobilier par rapport à la région parisienne et à une politique de restructuration économique plus dynamique lancée par la Communauté de Communes des Portes de Romilly et la Ville et accompagnée par l'Etat, de grands projets ont pu voir le jour : zone « Aéromia », Parc de l'aérodrome, zone commerciale de la « belle idée à l'entrée de ville », retour de l'enseigne « Coq sportif », implantation d'une usine agroalimentaire, programme de requalification urbaine du centre-ville, développement de zones d'activités, requalification de friches industrielles... De nombreux services administratifs sont également présents à Romilly (impôts, hôpital, collèges, lycées, crèche, Pôle emploi, Mission locale...) ainsi que des infrastructures sportives et culturelles variées et de qualité.

- **Marigny-le-Châtel** au Sud du territoire, espace rural avec une agriculture forte et intensive et une agro-industrie fortement développée.

- **La Communauté de Communes Seine et Aube** est venue renforcer le PETR avec des communes situées le long de la Vallée de la Seine et de la Vallée de l'Aube et des communes situées plus au Nord du territoire ayant les mêmes caractéristiques que la partie Sud du territoire (agriculture fortement présente et agro-industries développées). C'est également un espace rural stable ayant un cadre de vie agréable le long des vallées de l'Aube et de la Seine.



Carte de répartition de la population

## II. Contexte et définition de la problématique

### 1. Contexte de l'étude

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les 4 intercommunalités du territoire exercent la compétence « mobilité ». Ces dernières sont donc les actrices légitimes pour l'organisation des services de mobilité sur leur périmètre.

Le PETR Seine en Plaine Champenoise a réalisé une étude mobilité, valant Plan de Mobilité Simplifiés (PDM-S), pour et avec les EPCI du territoire en 2022. Celle-ci a permis de définir un plan de 22 actions à travers 5 axes. Le PETR Seine en Plaine Champenoise souhaite lancer dans l'axe 2 « intensifier le recours aux modes actifs », l'action 3 qui consiste en la réalisation d'un schéma directeur cyclables/mobilités douces à l'échelle du territoire et donc des 4 intercommunalités.

La réalisation de cette étude permettra de disposer de la vision et du tracé d'un futur maillage d'itinéraires cyclables cohérents à l'échelle du territoire en lien, dans la mesure du possible, avec les aménagements ou projets d'aménagements des territoires limitrophes afin de développer la pratique du vélo au quotidien.

L'objectif du PETR est de faire évoluer les pratiques de la mobilité vers des modes de déplacements moins polluants pour :

- Améliorer la qualité de l'air sur le territoire
- Augmenter la part des déplacements réalisés en modes actifs sur le territoire tout en facilitant l'intermodalité,
- Développer les liaisons cyclables permettant de relier les principales centralités et notamment les pôles économiques,
- Valoriser le territoire en développant des liaisons complémentaires pour les déplacements du quotidien ainsi que ceux liés aux loisirs ou au tourisme
- Développer une politique cyclable en cohérence avec les projets des territoires voisins

## 2. Problématique

Le schéma de la mobilité élaboré en 2022 a déjà permis de définir les caractéristiques et problématiques du territoire dans le domaine de la mobilité douce :

- Une part modale du vélo pour se rendre au travail encore faible (2 % au total, 7 % pour les déplacements intra-communaux)
- Une absence de maillage cyclable intercommunal
- Des aménagements et services vélo à vocation utilitaire encore peu développés
- L'opportunité de la voie verte de la Seine en cours d'aménagement, dorsale cyclable du territoire mais déconnectée du maillage local aujourd'hui (projet du Conseil Départemental de l'Aube de prolonger la Vélo-voie jusqu'aux limites départementales avec la Seine et Marne (de Saint-Juste-Sauvage à Nogent-sur-Seine/Courceroy...))
- Des boucles et circuits touristiques mais des aménagements utilitaires et services vélos encore peu développés à l'échelle intercommunale (location OT du Nogentais ...)
- Politique cyclable en développement dans certaines communes (base d'un maillage sur Romilly-sur-Seine)..... et des réflexions sur le développement de services sur la CCPRS : vélos en libre-service, aide à l'achat ...
- Une pratique utilitaire jugée faible mais un potentiel cyclable important : 82% de la population est à moins de 8 km d'une polarité intermédiaire ou urbaine.

## III. Les objectifs de l'étude et son contenu

### 1. Objectifs de l'étude

Un schéma directeur des modes actifs est une démarche volontaire de planification à l'échelle d'un territoire afin de se doter de la vision à moyen et long termes d'une armature cyclable, ayant pour objectifs :

- d'identifier les liaisons cyclables à développer
- d'aborder prioritairement les déplacements du quotidien, autrement dit les déplacements utilitaires, mais peut également intégrer une dimension de loisir et cyclotouristique avec l'intégration du projet « La Seine à vélo »
- d'avoir une vision projetée cohérente au regard du potentiel d'utilisateurs du vélo attendus, des pôles générateurs à relier, des autres modes de déplacements (gares, arrêts de transports en commun, aires de covoiturage...)
- d'être en cohérence avec la configuration territoriale et les territoires voisins
- de définir et de chiffrer les aménagements cyclables à concevoir, puis de programmation et de priorisation des itinéraires retenus, le tout avec une forte concertation entre les acteurs de l'étude
- outre le volet « aménagements », de proposer des actions concrètes en matière de services aux cyclistes (stationnement, jalonnement, location de vélos, etc.) afin d'accompagner le développement de la pratique cyclable
- de faciliter la candidature à des appels à projets et ainsi prétendre à certaines sources de financement.

Ce schéma doit permettre aux collectivités aménageuses d'avoir une vision claire et complète pour mener une politique « modes doux » à la fois raisonnée, lisible et efficace.

L'ensemble des propositions/scénarios devra s'inscrire dans la dynamique de l'offre régionale de services de mobilité, du dispositif régional d'intervention N°21CP-1513 du 10/09/2021, modifiée par la délibération N°22CP-795 en date du 08/04/2022, modifiée par la délibération N°23SP-773 en date du 23/03/2023 en

faveur de la réalisation d'études de mobilité et constituera une déclinaison opérationnelle du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en termes de services de mobilité, à destination des territoires peu denses.

En outre, cette étude permettra de contribuer au futur SCOT dans lequel un volet « transports et déplacements » est prévu. En effet, il est fréquent que les territoires porteurs de SCOT conduisent des études sur des problématiques à fort(s) enjeu(x) préalablement ou conjointement à l'élaboration de leur document de planification spatiale.

## **2. Contenu de l'étude**

La réalisation du Schéma directeur devra se faire selon le phasage/points clés suivants :

### **1) Définir les liaisons à développer dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable**

Le Schéma Directeur Cyclable devra identifier un maillage global, en s'appuyant sur :

Les déplacements internes aux polarités principales et secondaires du territoire (Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine...) en desservant les principaux pôles générateurs : gare, centre-ville, établissements scolaires, zones d'emplois ; Les déplacements entre les polarités et les communes proches en analysant notamment les potentialités de déplacements pendulaires (actifs, scolaires.) en volume entre ces communes ; Les rabattements vers les gares et lieux d'intermodalité et les territoires voisins ; Les rabattements sur les axes cyclotouristiques en lien avec la Véloroute V33 « La Seine à Vélo »;

### **2) Définir les aménagements cyclables à réaliser**

Différents types d'aménagements cyclables sont à envisager selon l'intensité du trafic routier et le volume de cyclistes attendu : Des aménagements en site propre (piste cyclable, voie verte) ; Des aménagements sur chaussée de type bandes cyclables ou chaussée à voie centrale banalisée ; Des voies partagées sur des routes à faible trafic.

### **3) Proposer un jalonnement adapté des itinéraires**

Le schéma définira en parallèle le jalonnement indispensable à la visibilité du réseau

### **4) Proposer le développement de services complémentaires à la pratique**

Proposition de services en parallèle complétant ceux du plan de mobilité pour développer la pratique : services de location, communication etc ...

### **5) Chiffrer les aménagements puis définir leur priorisation et/ou programmation pour préparer la mise en œuvre opérationnelle du schéma**

Chiffrer les aménagements cyclables à réaliser par ratio sur la base des préconisations précédentes ainsi que les services vélos envisagés ; Programmer (Programme Pluriannuel d'Investissement) /prioriser leur réalisation en collaboration avec les gestionnaires de voiries et selon la gouvernance envisagée et rôle souhaité des collectivités ;

### **6) Zoom spécifique sur la Véloroute V33 « La Seine à vélo » et le tourisme**

Cette étude devra se faire également sous l'angle touristique pour répondre aux besoins identifiés, par exemples :

- difficultés pour relier les derniers kilomètres des trajets des touristes à partir des Gares
- nombreux visiteurs arrivent en gare de Nogent-sur-Seine dans le but de visiter le Musée Camille Claudel

- visites proposées par l'office du tourisme du Château de La Motte Tilly à 6 km, mais il est difficile de faire cette visite sans véhicule personnel ou de découvrir le territoire (Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine, Champagne à Villenauxe-la-Grande, Abbaye du Paraclet...).

En outre, le schéma directeur cyclable devra tenir compte de la V33 et identifier les liaisons pertinentes à mettre en place pour permettre aux touristes itinérants de relier les centres des villes et communes qui proposent de l'hébergement et de la restauration, ainsi que tout point touristique intéressant.

#### **7) Zoom sur la liaison au CNPE de Nogent-sur-Seine**

L'étude devra apporter une attention particulière à la faisabilité d'une piste cyclable allant du rond-point de la gare de Nogent-sur-Seine jusqu'à l'entrée principale du CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité) situé avenue Henri Becquerel à Nogent-sur-Seine et permettre d'établir le coût des aménagements nécessaires.

#### **8) Connexions avec les territoires voisins**

L'étude devra présenter un état projeté des possibilités d'aménagements internes mais aussi les connexions externes à faire avec les territoires voisins.

#### **Le prestataire devra :**

- Identifier et cartographier les tracés des différents itinéraires
- Détailler les choix techniques d'aménagement (site propre/site mixte, revêtement, largeur...) et les aménagements connexes (stationnement vélo, aires d'arrêt, point d'eau ...), en cohérence avec les flux identifiés ou potentiels.
- Préciser les solutions apportées aux intersections avec le réseau routier départemental,
- Prévoir le stationnement (type couvert, fermé, etc.), la contenance et les endroits où les positionner par rapport aux aménagements proposés et à l'existant
- Estimer les coûts des travaux envisagés,
- Orienter le maître d'ouvrage sur l'entretien des infrastructures et les modes de gestion adaptés et informer sur le coût d'entretien des équipements cyclables.
- Fournir des tableaux d'analyse multicritères (synthèse sur les coûts, aménagements envisagés...) afin d'éclairer les choix de tracés sur les sections complexes.

#### **Le prestataire veillera à :**

- Suivre une démarche rigoureuse explicitée et justifiée dans son rapport d'étude
- Préciser sa méthodologie d'intervention pour la prospective
- Être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires pour décider des suites à donner.

Le prestataire pourra, le cas échéant, adapter son intervention en fonction des singularités qu'il pourra découvrir. Dans ce cas, il en expliquera clairement les raisons à ses interlocuteurs et les reportera également dans le rapport.

#### **IV. La durée de l'étude**

Le démarrage de l'étude est souhaité **en mars 2024**. Sa durée s'étendra sur **6 mois**. Le bureau d'étude fournira dans son offre un échéancier précis de la réalisation de l'étude. Il veillera à intégrer à cet échéancier les dates retenues pour les comités de pilotage.

#### **V. Suivi et pilotage de la mission**

Accompagné dans sa démarche par le prestataire, le PETR Seine en Plaine Champenoise assurera le pilotage global de l'étude sur l'élaboration d'une offre de mobilité comme suit :

### **Comité de Pilotage**

Lieu de réflexion et de débat, le Comité de pilotage assurera le suivi de la démarche d'élaboration de l'étude pour la mise en place d'une offre de mobilité. Le COPIL se réserve la possibilité d'associer sur des sujets spécifiques des élus de la région Grand Est, des partenaires institutionnels et des personnes qualifiées afin d'examiner les résultats obtenus à chaque étape de la mission et de donner un avis sur les orientations à prendre et les compléments à apporter

Animé par le Président du PETR, il est composé de la Banque des territoires, de la Région Grand Est, du CNPE de Nogent-sur-Seine tous trois co -financeurs potentiels de l'étude, de membres du Bureau du PETR assistés par l'équipe technique du PETR, de représentants des intercommunalités, de représentants des services de l'Etat (DDT Aube), et du Département de l'Aube.

### **Bureau du PETR**

Le Bureau du PETR préparera les décisions qui seront prises par le comité syndical.

### **Comité Syndical**

Composé de 26 membres titulaires, il représente l'organe délibérant du PETR.

### **Équipe technique du PETR**

Pour conduire cette mission, le prestataire sera accompagné par les agents du PETR, notamment pour l'organisation de la concertation et la participation des acteurs locaux. Afin de valoriser les diagnostics, les études et les données existantes sur le territoire, le prestataire mobilisera pour cette mission toutes les informations et les données disponibles.

### **Réunions**

Le prestataire fournira les éléments nécessaires à la bonne tenue et à l'animation des réunions (supports visuels et écrits). Il préparera et animera toutes les réunions de travail (comité technique, comité de pilotage...). Il participera à l'animation des réunions du comité de pilotage, du comité syndical, des réunions des Personnes Publiques Associées, des réunions publiques... Il réalisera tous les comptes rendus de réunions.

La proposition devra faire apparaître le nombre de réunions pour chacune des phases du projet.

### **Présentation des résultats :**

Le bureau d'études devra fournir au PETR Seine en Plaine Champenoise les documents sous format papier (en 3 exemplaires chacun) et clé USB comprenant :

- L'étude de faisabilité détaillant les liaisons à développer dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable, les aménagements à réaliser, le jalonnement adapté des itinéraires et les services complémentaires à la pratique.
- Le chiffrage des aménagements puis la définition de leur priorisation, avec le zoom spécifique Véloroute V33 « La Seine à vélo », et l'étude de faisabilité d'une piste cyclable allant du rond-point de la gare de Nogent-Parallèlement à la production de ces documents et afin de rendre compte de l'avancée de l'étude, le bureau d'études transmettra au PETR les cartes, les schémas, les données géographiques et les bases de données nécessaires à l'élaboration de l'étude dans des formats numériques libres. De plus, le bureau d'études tiendra régulièrement informé le PETR de la progression de ses travaux.

### **Documents disponibles :**

Les ressources mobilisables sont notamment les suivantes :

- L'étude SCOT en cours de réalisation
- Le schéma des mobilités 2022
- Le schéma des services à la population 2019

Le bureau d'études pourra également consulter les études et documents réalisés par les collectivités du territoire mais aussi par leurs partenaires.

## **VI. Remise des offres :**

### **Le dossier de candidature sera constitué :**

- d'une note présentant le rôle, les missions, les compétences, les références de l'équipe,
- d'une note méthodologique donnant le plus de précisions possibles quant au contenu de la prestation,
- du contenu de la proposition d'intervention,
- des modalités d'organisation de la mission,
- d'un planning détaillé de réalisation de la mission pour chaque phase et un planning global,
- d'une proposition financière, libellée en euros,
- de la décomposition de son prix global et forfaitaire notamment en nombre de journées d'études et de déplacements,
- de la lettre de candidature DC1 et de la déclaration du candidat DC2.

Cette liste présente un cadre général de l'étude à respecter impérativement. Toutefois, il est susceptible d'être enrichi par toute suggestion jugée utile par le candidat.

### **Critères de choix de l'offre :**

Les critères de choix de l'offre qui sera retenue sont les suivants :

- le contenu de la prestation à la fois détaillé, clair et précis (modalités concrètes d'intervention, outils méthodologiques, programme de travail...),
- les compétences techniques et les références de l'équipe,
- le coût de la prestation.

### **Résiliation**

En cas de résiliation du contrat de prestation, pour quelque cause que ce soit, le titulaire de l'étude sera rémunéré au prorata du travail effectué.

### **Propriété et diffusion**

Le PETR Seine en Plaine Champenoise est propriétaire des résultats de la présente étude.

### **Délai de réponse :**

**L'offre devra parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024 et sera adressée par voie postale et par mail à :**

**Monsieur le Président du PETR Seine en Plaine Champenoise**

**9 Place des Martyrs de la Libération**

**10100 Romilly-sur-Seine**

**03 25 25 20 70**

**[contact@petr-seineenplainechampenoise.fr](mailto:contact@petr-seineenplainechampenoise.fr)**